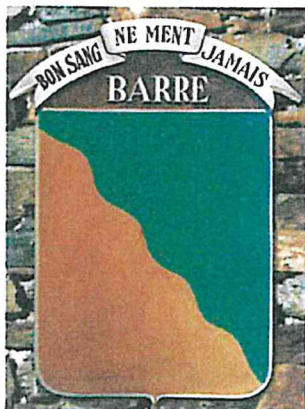




PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/05/2026

Présents : 9

Absents : 0

Présents :

VIDAL Vincent
ROULENQ Didier
ROQUES Bernadette
MILHAU Régis

AZAÏS David
ISSALY BASCOUL Katia
SYLVAIN Laurent
BELUGOU Alexandra

ESCRIBANO Laurie

Absents : Néant

RASCOL Nicolas

SEGUIER Céline

L'an deux mille vingt-six, les cinq juins à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Barre, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Barre sous la présidence de Monsieur Vincent VIDAL, Maire.

Mr Vincent Vidal prend la présidence de la réunion du conseil.

Mme ROULENQ Didier est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du PV du conseil municipal du 05 Mai 2026 :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des modifications doivent être apportées au PV du 05 Mai 2026 qui a été envoyé au préalable.

Il demande ensuite de bien vouloir approuver le PV.

Entendu le rapport du Maire,

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 9

Pour : 9

- **Délibération élections du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales :**

Sous la présidence de M. VIDAL Vincent, le Conseil municipal s'est réuni afin de procéder à la désignation du délégué et des suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs, conformément aux dispositions du Code électoral.

Après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires prévues, le Conseil municipal a désigné :

- **M. Vincent VIDAL** en qualité de **délégué titulaire** ;
- **Mme Bernadette ROQUES** en qualité de **suppléante** ;
- **M. Didier ROULENQ** en qualité de **suppléant** ;
- **M. David AZAÏS** en qualité de **suppléant**.

Les intéressés ont été proclamés élus pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

La présente délibération sera transmise aux services de l'État dans les délais réglementaires.

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 9

Pour : 9

• **Délibération de renouvellement de la convention avec la SPA pour la gestion de la fourrière animale :**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la convention conclue avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour la prise en charge des animaux errants ou trouvés sur le territoire communal arrive à échéance au 31 Décembre 2026.

Afin de permettre à la commune de satisfaire à ses obligations légales en matière de gestion des animaux errants et d'assurer leur accueil, leur garde et leur suivi dans des conditions adaptées, il est proposé de renouveler la convention avec la SPA pour une nouvelle période selon les conditions prévues dans le projet de convention présenté au Conseil.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour la gestion de la fourrière animale ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget communal.

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 9

Pour : 9

• **Délibération convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants :**

M. le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de conclure une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis afin d'assurer la stérilisation et l'identification des chats errants présents sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions relatives à la gestion des populations félines sans propriétaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent les termes de la convention ;
- Autorisent M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- S'engagent à participer au financement de l'opération selon les modalités prévues par celle-ci.

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 9

Pour : 9

- **Décision modificative n°1 – Augmentation du budget du programme n° 162 – Lac du Dévès :**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin de tenir compte des dépenses et/ou recettes non prévues ou insuffisamment inscrites au budget primitif.

Il présente la décision modificative n°1 qui se traduit par les mouvements budgétaires suivants :

Désignation	Augmentation sur crédit ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	200 000 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	200 000 €
D 212 – 162 : LAC DU DEVES	200 000 €
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles	200 000 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	200 000 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	200 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget communal telle que présentée.

Résultat du vote : ADOPTÉ

Votants : 9

Pour : 9

- **Informations et questions diverses :**

-

La séance est clôturée à 22h45

La secrétaire de séance

